

Brève description du fonctionnement du contrôle interne dans les organisations du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies, institutions spécialisées et AIEA

Organisation des Nations Unies. Le Bureau des services de contrôle interne a la responsabilité des cinq composants du contrôle interne. Il est dirigé par un Secrétaire général adjoint qui rend compte au Secrétaire général. Le Bureau comprend les unités administratives suivantes : la Division de l'audit et des conseils de gestion, la Section d'investigation, le Groupe central d'évaluation et le Groupe central de contrôle et d'inspection. Le chef de chaque unité rend compte directement au Secrétaire général adjoint pour le Bureau des services de contrôle interne. Ce dernier établit chaque année un rapport d'activité récapitulatif que le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale en y joignant ses propres observations contenues dans un document distinct. Le Secrétaire général adjoint peut aussi rédiger des rapports individuels qui sont soumis à l'Assemblée générale, également assortis d'observations séparées du Secrétaire général. Le Bureau adresse copie de ses rapports au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au CCI, et chacun de ses organes peut soumettre à l'Assemblée générale ses observations sur ces rapports s'il le juge souhaitable.

OIT. Le Bureau de la programmation et de la gestion a la responsabilité des cinq éléments du contrôle interne. Il est dirigé par un fonctionnaire D-2 qui rend compte directement au Directeur général. La responsabilité du contrôle est répartie entre trois unités administratives du Bureau : le Groupe de l'audit interne est chargé des audits, de l'inspection et de l'investigation, le Groupe de l'évaluation des programmes et des projets est chargé des évaluations et le Groupe de la planification des programmes est chargé du suivi. Le Vérificateur interne principal des comptes relève du Bureau aux fins administratives mais jouit d'une autonomie et d'une indépendance totales dans ses activités et a directement accès au Directeur général. Les activités de suivi sont menées par les chefs de programme et le Bureau coordonne et définit les politiques et directives pertinentes. Le Vérificateur interne soumet à l'organe directeur un rapport annuel sur ses principales constatations et le Groupe de l'évaluation des programmes et des projets fait régulièrement rapport aux commissions compétentes de l'organe directeur. D'autre part, le Bureau rédige un certain nombre de rapports et d'études, soumis à l'examen des organes délibérants. Le Bureau ne soumet pas à proprement parler à l'organe directeur de l'OIT un rapport annuel sur la fonction de contrôle. Le Vérificateur interne des comptes adresse copie des rapports d'audit individuels à l'auditeur externe qui est actuellement le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni.

FAO. Le Bureau de l'Inspecteur général, dirigé par un inspecteur général D-2 qui rend compte directement au Directeur général, est responsable de l'audit, de l'inspection et de l'investigation; le Bureau des programmes, du budget et de l'évaluation, dirigé par un fonctionnaire D-2 qui rend compte directement au Directeur général, est chargé de l'évaluation; enfin, au sein du Département de la coopération technique, l'Inspecteur principal des opérations de terrain est chargé des inspections. La responsabilité du suivi se répartit entre trois unités : le Bureau des programmes, du budget et de l'évaluation a la charge du suivi général des programmes et du suivi financier, le Département de la coopération technique est responsable du suivi général du programme d'activités de terrain et la Division des opérations extérieures est responsable du suivi des projets sur le terrain. Aucun mécanisme formel ne coordonne les cinq éléments du contrôle à la FAO; chaque unité

pratique l'échange informel d'informations selon les besoins. L'Inspecteur général soumet chaque année à la Commission des finances un rapport qui récapitule les activités, et le Service de l'évaluation du Bureau des programmes, du budget et de l'évaluation soumet des rapports d'évaluation à la Commission des programmes, au Conseil et à la Conférence. Copie des rapports d'audit interne est fournie immédiatement sur demande à l'auditeur externe qui est actuellement la Cour des comptes de la France.

UNESCO. L'Inspection générale, dirigée par un fonctionnaire D-2, est responsable de l'audit, de l'inspection et de l'investigation; le Groupe de l'évaluation centrale du programme, dirigé par un fonctionnaire D-1, est chargé des évaluations et de la coordination des activités de suivi, ces dernières relevant de la responsabilité des chefs de programme. L'Inspection générale rend compte directement au Directeur général, tandis que le directeur du Groupe de l'évaluation centrale des programmes rend compte au directeur du Bureau des études, de la programmation et de l'évaluation. L'Inspection générale coordonne toutes les activités d'audit, d'inspection et d'investigation, et coordonne ses propres travaux avec ceux du Groupe de l'évaluation centrale des programmes de manière informelle. L'Inspection générale ne soumet pas de rapport annuel sur les activités de contrôle interne à l'organe directeur, alors que le Groupe de l'évaluation centrale des programmes soumet des rapports à l'organe directeur. L'Inspection générale adresse copie des rapports d'audit individuels à l'Auditeur externe qui est actuellement le Bureau de l'auditeur général du Canada.

OACI. Le Bureau de l'évaluation des programmes, de l'audit et de l'examen de la gestion est chargé de l'audit et de l'évaluation. Il est dirigé par un fonctionnaire D-1 qui rend compte directement au Secrétaire général. La responsabilité des éléments du contrôle se répartit entre les organes suivants : a) le Vérificateur des comptes, chargé des audits; b) le fonctionnaire chargé de l'évaluation, responsable des études d'évaluation et de la mise au point des directives et des politiques; c) le responsable de la gestion de l'information, chargé d'établir des normes de contrôle pour les systèmes d'information et de gérer un système d'évaluation interne des projets d'automatisation. Le suivi est assuré par les chefs de programmes conformément aux directives émanant du Bureau. L'OACI n'a pas de service chargé des inspections ou des investigations. Le Bureau soumet un rapport annuel d'évaluation de la performance qui est adressé au Secrétaire général pour transmission au Conseil de l'OACI. Le chef du Bureau adresse copie des différents rapports d'audit à l'auditeur externe qui est actuellement l'Auditeur général du Canada.

OMS. Le Bureau de l'audit et du contrôle internes est responsable de l'audit, de l'inspection et de l'investigation. Il est dirigé par un fonctionnaire D-1 qui rend compte au Directeur général. Le Groupe du développement de l'évaluation des programmes est chargé d'établir des directives et des politiques pour harmoniser les activités d'évaluation et de suivi dans toute l'organisation, activités qui relèvent des diverses divisions chargées des programmes. Le Groupe est dirigé par un fonctionnaire P-6 qui rend compte au Directeur de la Division du développement des politiques, des programmes et de l'évaluation. L'OMS n'a pas de mécanisme chargé de coordonner les cinq éléments du contrôle. Le Vérificateur interne principal des comptes a les fonctions suivantes : il soumet un rapport d'activité annuel aux organes délibérants compétents par l'intermédiaire du Directeur général; il peut demander, par l'intermédiaire du Directeur général, que tout rapport d'audit individuel soit soumis à ces organes; il adresse copie des rapports d'audit individuels à l'Auditeur externe qui est actuellement le Bureau de l'Auditeur général de l'Afrique du Sud. Le Groupe du développement de l'évaluation des programmes soumet aussi un rapport d'activité annuel à l'organe délibérant.

UPU. Un vérificateur interne des comptes à temps partiel, qui fait rapport directement au Directeur général, est chargé des audits et, dans une mesure très restreinte, des investigations. Le Groupe des finances a la charge des évaluations. L'UPU n'a pas de service chargé des inspections. L'Union n'a pas non plus de mécanisme de suivi et procède aux évaluations par un système de rapport interne trimestriel pour le budget et les programmes et par un programme de «gestion de la qualité totale». Aucun rapport sur les activités de contrôle interne n'est soumis à l'organe délibérant; le Vérificateur interne des comptes adresse copie de ses rapports à l'auditeur externe qui est actuellement le Bureau fédéral suisse de la vérification des comptes.

UIT. Le Vérificateur interne des comptes (P-4), placé sous l'autorité directe du Secrétaire général, est responsable des audits, des inspections et des investigations. Aucune unité administrative n'est chargée d'établir des politiques et des procédures pour les évaluations et le suivi qui relèvent de la responsabilité du personnel de direction et des chefs de projet. Le Vérificateur interne ne soumet pas de rapport d'activité annuel à l'organe délibérant mais communique les résultats de ses travaux à l'auditeur externe qui est actuellement le Bureau fédéral suisse de la vérification des comptes.

OMM. Le Service de l'audit interne et de l'investigation a été créé récemment (1997). Il est chargé des audits, des inspections et des investigations. Le chef du Service (P-5) rend compte directement au Secrétaire général. Le suivi relève de la responsabilité de chaque chef de programme. L'OMM n'a pas de service chargé de l'évaluation. Le chef du Service de l'audit interne et de l'investigation est tenu de soumettre un rapport d'activité annuel à l'organe délibérant par l'intermédiaire du Secrétaire général qui peut l'assortir de ses observations. Copie des rapports d'audit interne est adressée à l'auditeur externe qui est actuellement la Cour des comptes de la France.

OMI. L'auditeur interne (P-4) appartenant au Bureau du Secrétaire général, est chargé des audits; le Groupe de l'évaluation, appartenant lui aussi au Bureau du Secrétaire général et dirigé par un fonctionnaire P-4, est chargé des évaluations. La coordination entre les deux unités administratives se fait au sein du Bureau du Secrétaire général. L'OMI n'a pas de service chargé des investigations, des inspections ou du suivi; selon les besoins, cependant, le Secrétaire général crée un comité d'enquête, sur une base ad hoc, qui mène ses recherches et lui fait rapport. Les chefs de programme, qui rendent compte aux directeurs chargés respectivement des grands programmes, sont directement responsables du suivi. Les directeurs soumettent des rapports trimestriels au Secrétaire général. Ni l'Auditeur interne ni le Groupe de l'évaluation ne fait rapport à l'organe délibérant. Copie des rapports d'audit interne est remise à l'auditeur externe qui est actuellement le Contrôleur et Auditeur général du Royaume-Uni.

OMPI. En 1998, le Bureau du contrôle interne et de la productivité a été créé et chargé des cinq éléments du contrôle. Il est dirigé par le Contrôleur (D-1) qui rend compte au Directeur général et qui est aussi directement responsable devant le Président de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le Bureau se compose du Contrôleur et du Contrôleur adjoint, de l'auditeur interne, chargé de l'audit, des inspections et des investigations, de la Section du budget, qui établit les programmes et les documents budgétaires et qui en suit l'exécution, et du Groupe de l'évaluation et de la productivité, qui examine le déroulement et l'efficacité des opérations dans tous les secteurs de l'organisation. Le chef de chaque unité administrative rend compte directement au contrôleur. La Section du budget et le Groupe de l'évaluation et de la productivité prévoient de rédiger des rapports de synthèse qui seront soumis à l'organe délibérant. L'auditeur externe est actuellement le Bureau fédéral suisse de la vérification des comptes.

ONUDI. Le Bureau du contrôle interne, dirigé par un fonctionnaire D-1, est chargé des audits, des enquêtes et des inspections, et rend compte directement au Directeur général. (L'ONUDI ne distingue pas clairement entre audit et inspection.) Le Groupe de l'évaluation, dirigé par un fonctionnaire D-1, est responsable de l'évaluation, dont l'orientation stratégique est déterminée par le Bureau du contrôle interne. Le Groupe du suivi des programmes, dirigé par un fonctionnaire P-5, est chargé de suivre les activités et rend compte au Directeur du Bureau du Directeur général, qui rend compte à son tour au Directeur général. Le Bureau du contrôle interne et le Bureau du Directeur général collaborent étroitement dans les domaines qui leur sont communs. Aucun moyen formel de coordination n'est prévu; la coordination entre les unités administratives chargées du contrôle se fait selon les besoins et de manière informelle. Le Bureau du contrôle interne soumet à l'organe délibérant un récapitulatif de ses activités d'audit, d'inspection et d'investigation, et adresse copie des rapports d'audit individuels à l'auditeur externe qui est actuellement la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne. Le Groupe de l'évaluation soumet un résumé de ses activités à l'organe délibérant, de même que des rapports sur les constatations des différentes évaluations des programmes demandées par l'organe délibérant. Le Groupe du suivi des programmes soumet à l'organe délibérant un rapport récapitulatif annuel propre. Ces rapports récapitulatifs font partie du rapport annuel du Directeur général.

AIEA. Le Bureau du contrôle interne et de l'appui pour l'évaluation, dirigé par un fonctionnaire D-1, est responsable des audits, des inspections, et des investigations, et rend compte directement au Directeur général. Une unité administrative à l'intérieur du Bureau, dirigée par un fonctionnaire P-5, est chargée de coordonner toutes les activités liées au Système de suivi et d'évaluation du déroulement du programme de l'AIEA, lequel fait partie intégrante du système de gestion établi pour suivre l'exécution et l'impact des programmes au moyen d'examen et d'évaluations réguliers de ceux-ci. Plusieurs unités administratives sont chargées de l'évaluation. Un groupe spécialisé relevant de la Division de la planification, de la coordination et de l'évaluation, appartenant au Département de la coopération technique et dirigé par un fonctionnaire P-5, est responsable des évaluations des projets de coopération technique. Un autre groupe spécialisé, appartenant au Département des garanties et dirigé par un fonctionnaire P-5, sous l'autorité du chef du Département, évalue l'efficacité des inspections des garanties. Le Bureau du Directeur général coordonne toutes les activités de contrôle. Les résultats des activités de contrôle ne font pas l'objet d'un rapport de synthèse soumis aux organes délibérants. Au contraire, les résultats des évaluations de la coopération technique font l'objet de rapports succincts aux organes délibérants et les résultats des évaluations de l'inspection des garanties font partie du rapport annuel sur l'application des garanties soumis aux organes délibérants. Le Bureau du contrôle interne et de l'appui pour l'évaluation ne soumet pas un rapport d'activité annuel à l'organe délibérant mais soumet des rapports au Directeur général; copie de ces rapports est adressée à l'auditeur externe qui est actuellement le Contrôleur et Auditeur général du Royaume-Uni.

Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Centre du commerce international (CCI). Le Bureau des services de contrôle interne est chargé des services d'audit, d'investigation et d'inspection. La Division de l'audit et des conseils de gestion procède aux audits, la Section d'investigation est chargée des investigations et le Groupe central de contrôle et d'inspection fait les inspections. Le Groupe des stratégies et de l'assurance de la qualité, appartenant au Bureau du Directeur exécutif, est responsable des activités d'évaluation et de suivi. Aucun mécanisme formel n'assure la coordination entre les cinq éléments du contrôle au CCI. Le Bureau des services de

contrôle interne coordonne ses activités avec la Division de l'administration en matière d'audit, tandis que la Section des stratégies de l'assurance de la qualité coordonne les éléments correspondant à l'évaluation et au suivi. Une description récapitulative des activités d'audit, d'investigation et d'inspection menées par le Bureau des services de contrôle interne figure dans le rapport annuel de cet organe à l'Assemblée générale. Les résultats des activités d'évaluation sont mentionnés dans le rapport annuel du Directeur exécutif et les rapports d'évaluation sont adressés également aux donateurs. Le Bureau des services de contrôle interne adresse également les rapports au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH/Habitat). Le contrôle relève de plusieurs unités administratives internes et du Bureau des services de contrôle interne. La Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne fournit les services d'audit et le Groupe central de contrôle et d'inspection procède aux inspections. Un groupe interne du CNUEH, nommé par le Directeur exécutif et lui faisant rapport, est chargé de toutes les investigations. Un spécialiste de l'évaluation (P-4) appartenant au Bureau du Directeur est responsable de la conduite des évaluations et du suivi. Le Bureau du Directeur exécutif supervise tous les éléments du contrôle interne et assure la coordination technique. Le cas échéant, le Bureau des services de contrôle interne inclut un résumé des résultats des activités d'audit, d'évaluation et d'inspection dans son rapport annuel à l'Assemblée générale. Le Bureau des services de contrôle interne communique également les rapports d'audit au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Le contrôle est effectué par plusieurs unités internes et par le Bureau des services de contrôle interne. La Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau assure les services d'audit et le Groupe central de contrôle et d'inspection coopère avec les services d'appui aux programmes du PNUCID pour effectuer des inspections. Le Service d'appui aux programmes, dirigé par un fonctionnaire D-1, rend compte directement au Directeur exécutif et a également la responsabilité des investigations. Les activités de suivi sont confiées à diverses unités, la Section de la planification et de l'évaluation étant responsable de la définition et de l'application des politiques d'évaluation et de suivi de l'exécution et le Service des opérations étant responsable du suivi, de l'analyse et des rapports sur les activités des programmes. Le Bureau du Directeur exécutif coordonne les activités de contrôle. Le Bureau des services de contrôle interne inclut les activités d'audit du PNUCID dans son rapport annuel à l'Assemblée générale; le Service d'appui aux programmes et le Service des opérations soumettent des rapports au Directeur exécutif mais aucun rapport n'est adressé à l'Assemblée générale. Le Bureau des services de contrôle interne communique le résultat de ses activités d'audit au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Bureau de l'audit et des études de gestion est responsable de l'audit, de l'inspection et de l'investigation. Il est dirigé par un fonctionnaire D-2 qui rend compte directement à l'Administrateur du PNUD. Le Bureau de l'évaluation, dirigé également par un fonctionnaire D-2 et appartenant au Bureau de l'Administrateur, est chargé des évaluations et du suivi. Il n'y a pas de moyen formel pour structurer la coordination interne des activités de contrôle interne : les unités responsables procèdent à des échanges informels d'informations. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de gestion soumet un résumé annuel des activités au Conseil d'administration, tandis que le Bureau de l'évaluation rédige des rapports adressés à l'Administrateur et au Conseil d'administration sur les activités d'évaluation et de suivi. (Le Conseil d'administration a demandé un rapport d'évaluation séparé.) Le Bureau de

l'audit et des études de gestion communique ses rapports au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le contrôle relève du Bureau des services de contrôle interne et de certaines unités internes du PNUE. La Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne procure les services d'audit, la Section d'investigation du Bureau fournit les services d'investigation et le Groupe central de contrôle et d'inspection du Bureau assure les services d'inspection. Le Groupe de la conception et de l'évaluation des projets du PNUE est responsable des services d'évaluation. Il est dirigé par un fonctionnaire P-5 qui rend compte au Directeur exécutif adjoint. Le suivi à l'intérieur des services du PNUE relève de diverses unités; il est structuré suivant un découpage thématique. Plus précisément, le Groupe des responsabilités, du contrôle et des rapports se charge de tout le suivi concernant les programmes, le Service de gestion du programme du Fonds suit tous les aspects financiers des projets, l'exécution des différents projets et les résultats obtenus et, enfin, le Service d'appui au programme suit les dépenses du budget ordinaire et les coûts de l'appui au programme. Les chefs du Groupe des responsabilités, du contrôle et des rapports et du Service de gestion du programme du Fonds rendent compte au Directeur exécutif. Il n'y a pas de moyen formel pour coordonner les activités de contrôle interne; les unités administratives procèdent à des échanges d'informations informels. Le Bureau des services de contrôle interne inclut dans son rapport annuel un résumé des activités du PNUE à l'égard desquelles il est responsable, y compris les services d'audit, d'investigation et d'inspection. Le Groupe de la conception et de l'évaluation des projets rédige un rapport d'évaluation annuel qui est soumis à l'organe délibérant. Le Service de gestion du Fonds soumet des rapports à l'organe délibérant suivant un rythme mensuel, de même que le Service d'appui au programme. Le Bureau des services de contrôle interne transmet les rapports d'audit sur le PNUE au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La Section d'audit interne du FNUAP, appartenant au Bureau de l'audit et des études de gestion du PNUD, procure au FNUAP les services d'audit, d'inspection et d'investigation. Elle est dirigée par un fonctionnaire P-5 qui rend compte au Directeur du Bureau de l'audit et des études de gestion du PNUD, lequel rend compte au Directeur exécutif du FNUAP. Le Bureau du contrôle et de l'évaluation, dirigé par un fonctionnaire D-1 sous la responsabilité directe du Directeur exécutif, est chargé des évaluations. Le suivi est confié à plusieurs unités et supervisé par les divisions géographiques au siège et dans les bureaux extérieurs. La coordination des activités de contrôle interne est assurée par le Comité exécutif qui est constitué de tous les cadres de direction, y compris ceux des services de contrôle. Le Bureau de l'audit et des études de gestion du PNUD soumet au Conseil d'administration un rapport annuel portant sur les activités d'audit, d'investigation et d'inspection du FNUAP. Le Bureau du contrôle et de l'évaluation soumet un rapport d'évaluation biennal au Conseil d'administration et les divisions géographiques soumettent à l'organe délibérant des examens à mi-parcours des programmes de pays. Les rapports d'audit du FNUAP sont communiqués au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La Section du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, appartenant à la Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne, procure les services d'audit. Elle est dirigée par un fonctionnaire D-1 et communique les résultats de l'audit au Haut Commissaire mais rend compte au Chef du Bureau des services de contrôle interne. Le Service d'inspection et d'évaluation du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dirigé par un fonctionnaire D-2 et faisant partie du Bureau du Haut

Commissaire, procède aux investigations, aux évaluations et aux inspections. Le suivi relève de diverses unités administratives de l'organisation et la responsabilité se situe à l'échelon des bureaux extérieurs; le personnel des bureaux extérieurs joue donc un grand rôle dans l'exécution du programme de suivi et rend compte aux divisions du siège. Le HCR confie la coordination des activités de contrôle interne à un comité de contrôle présidé par le Haut Commissaire adjoint. Tous les chefs des unités de contrôle interne sont membres du comité. Un résumé des audits est soumis à l'organe délibérant par l'intermédiaire du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne, qui est un document public. Les résultats des investigations ne sont pas transmis aux organes délibérants mais sont communiqués exclusivement au Haut Commissaire. Le Service d'inspection et d'évaluation soumet un rapport d'activité annuel à l'organe délibérant. Tous les rapports de suivi sont soumis au Comité exécutif. En outre, le Service d'inspection et d'évaluation soumet des rapports trimestriels d'inspection et d'évaluation au Comité permanent. Les résultats des audits du HCR sont communiqués au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Bureau de l'audit interne, dirigé par un fonctionnaire D-2 qui rend compte directement au Directeur exécutif, est responsable des audits, des investigations et des inspections. La Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, dirigée par un fonctionnaire D-2 qui rend compte directement à un directeur général adjoint, est responsable de la définition des politiques, procédures et méthodes d'évaluation et de la conduite des évaluations thématiques et stratégiques. Le suivi est confié aux fonctionnaires chargés des programmes et aux fonctionnaires spécialistes du suivi/évaluation dans les bureaux de pays, dans les bureaux régionaux et dans les divisions du siège; ces fonctionnaires rendent compte aux directeurs régionaux adjoints et au Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification. L'UNICEF confie la coordination des activités de contrôle interne à un comité d'audit présidé par le Directeur exécutif. Ce comité se compose des deux directeurs exécutifs adjoints et des six directeurs de division, y compris les directeurs des unités de contrôle. Le Bureau de l'audit interne soumet des rapports au Conseil d'administration dans les cas exceptionnels, par l'intermédiaire du Directeur général, et publiera un résumé des activités d'audit interne à partir de 1998. Le Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification soumet une déclaration annuelle au Conseil d'administration et des rapports ad hoc. Le Bureau de l'audit interne communique ses rapports au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). La Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne fournit les services d'audit, la Section d'investigation du Bureau fournit les services d'investigation et le Groupe central de contrôle et d'inspection du Bureau procure les services d'inspection. L'UNITAR n'a pas d'unité administrative spécialement chargée de coordonner le suivi ou d'effectuer les évaluations. Un résumé des activités d'audit, d'investigation et d'inspection de l'UNITAR figure dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne soumis à l'Assemblée générale. Le Bureau communique les résultats des activités d'audit de l'UNITAR au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le Bureau de l'audit et des études de gestion du PNUD procède aux audits, aux investigations et aux inspections. L'évaluation est décentralisée à l'échelon de l'organisation qui finance le projet/programme et le suivi incombe à la Division de la planification, des politiques et de l'information et à la Division des finances. Les chefs de chacune de ces divisions rendent compte directement au Directeur exécutif. Il n'y a aucun moyen formel de coordination des activités de contrôle

interne; les unités procèdent à des échanges informels d'informations. Le Bureau de l'audit et des études de gestion soumet un rapport annuel au Conseil d'administration sur les activités d'audit, d'investigation et d'inspection du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Il n'y a aucun mécanisme de rapport externe sur les activités de suivi et d'évaluation. Les rapports d'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sont communiqués au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Bureau de l'audit interne, dirigé par un fonctionnaire P-5 qui rend compte au Commissaire général de l'UNRWA, procure les services d'audit, d'investigation et d'inspection. Un comité d'enquête, un groupe de travail spécial ou un comité disciplinaire mixte peuvent aussi être établis, selon les besoins, pour procéder aux investigations. Le suivi et les évaluations incombent aux chefs de programme; aucune unité centrale ne coordonne ces activités ni n'établit de politiques ou directives pour le suivi. Il n'y a aucun moyen formel de coordination des activités de contrôle interne; les unités procèdent à des échanges informels d'informations. Aucun rapport n'est soumis aux organes délibérants sur les activités de contrôle interne.

Université des Nations Unies (UNU). La Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne procure les services d'audit, la Section d'investigation du Bureau procure les services d'investigation et le Groupe central de contrôle et d'inspection du Bureau se charge des services d'inspection. Les évaluations sont faites par des experts extérieurs; aucune unité n'est chargée de coordonner les activités ni d'établir des politiques ou directives pour le suivi. Il n'y a aucun moyen formel de coordination entre le Bureau des services de contrôle interne et les experts extérieurs qui procèdent à des évaluations. Le Bureau des services de contrôle interne inclut un résumé des résultats des activités d'audit, d'investigation et d'inspection dans son rapport annuel aux organes délibérants et les experts extérieurs soumettent leurs rapports d'évaluation au recteur de l'UNU qui les présente au Conseil d'administration de l'Université. Le Bureau des services de contrôle interne transmet aussi les rapports d'audit au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'auditeur externe.

Programme alimentaire mondial (PAM). Le Bureau de l'audit interne, dirigé par un fonctionnaire D-1 appartenant au Bureau du Directeur général, procède aux évaluations. Le Bureau des inspections et des investigations, dirigé par un fonctionnaire D-1 appartenant au Bureau du Directeur général, est chargé des inspections et des investigations. Les bureaux régionaux effectuent et coordonnent les activités de suivi. La coordination technique des unités de contrôle s'opère par le fait que ces unités appartiennent au Bureau du Directeur général et sont supervisées directement par le Directeur général adjoint. Le Bureau des évaluations soumet des rapports individuels au Conseil d'administration et le Bureau des inspections et des investigations soumet un résumé annuel de ses activités au Conseil d'administration. Aucun rapport n'est adressé aux organes délibérants par le Bureau de l'audit interne. Les rapports d'audit interne sont communiqués à la Cour des comptes de la France, qui est l'auditeur externe. (Le PAM est un programme établi conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la FAO et se distingue à ce titre des autres fonds et programmes opérationnels.)